

Discours de clôture du colloque du 27 juillet 2022 :

« Regards croisés : L'application du droit de la concurrence par les trois autorités françaises de concurrence en outre-mer »

Mesdames et Messieurs,

Après cette belle journée, il me revient la lourde charge de clôturer ce colloque que j'ai trouvé à titre personnel passionnant !

Je remercie chaleureusement tous les intervenants, et en particulier M. Benoît Coeuré, président de l'Autorité de la concurrence métropolitaine et M. Christophe Venture, rapporteur à l'Autorité polynésienne de la concurrence pour leur présence en Nouvelle-Calédonie et leurs contributions très riches aux débats de la journée.

Je crois que nous avons réussi le pari fixé ce matin en respectant la devise inscrite sur le fronton des institutions calédoniennes : « *Terre de paroles, Terre de partage* ».

La parole.

La parole a été plurielle pendant ce colloque : chacun a pu exprimer son point de vue et poser des questions, à l'exception malheureusement du représentant du gouvernement excusé en raison de contraintes familiales. Toutes les sensibilités se sont exprimées.

Il y a manifestement un consensus sur le fait que l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie est devenue un outil indispensable au développement économique tant du point de vue des entreprises que des consommateurs, car elle garantit, de manière indépendante, l'application d'un cadre juridique stable permettant aux entreprises de s'épanouir grâce à la concurrence par les seuls mérites.

Néanmoins, tout n'est pas parfait. Nos discussions ont démontré que les acteurs de la société économique et civile attendent des améliorations à la fois des textes et des méthodes de travail pour que l'action de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie soit plus efficace.

Le partage.

Ce colloque a été l'occasion de partager nos expériences, nos ressentis, nos doutes et les perspectives que les uns et les autres espèrent.

La présence de nos collègues des autorités de concurrence compétentes dans les autres territoires ultra-marins ou insulaire – comme la Corse par exemple – a offert à tous les participants à ce colloque la possibilité de comprendre la manière dont le droit de la concurrence est appliqué hors de la Nouvelle-Calédonie. Les territoires ont bien sur chacun des spécificités, mais les similarités sont nombreuses : contraintes d'insularité, faible démographie, faible profondeur des

marché, dépendance aux importations, marchés locaux protégés, indexation des salaires en outre-mer... à l'origine de niveaux de prix bien plus élevés qu'en métropole ! En revanche, les réponses apportées pour ouvrir à la concurrence les marchés ne sont pas toutes les mêmes et, il faut bien le reconnaître, la Nouvelle-Calédonie reste encore un marché très fermé dans de nombreux secteurs par rapport à d'autres territoires d'outre-mer ou insulaire et se trouve, en conséquence, classé en tête des territoires ultramarins les plus chers.

Le partage du ressenti des opérateurs économiques quant à l'action de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie, que ce soit au regard de sa pratique contentieuse ou de la réception de ses avis a également été très intéressant. Selon les intervenants, les avis ont pu diverger mais la richesse du débat a permis de dégager – je le crois – de riches enseignements, j'y reviendrai.

Le partage des points de vue des élus était impératif. Si la présence du gouvernement nous a manqué, je remercie vivement Mme Françoise Suvé, seule représentante du congrès de la Nouvelle-Calédonie, d'avoir accepté d'intervenir sur la table ronde relative à la politique de la concurrence pour évoquer la problématique du suivi – disons-le – faible des propositions de réformes structurelles émanant de l'ACNC dans ses avis et recommandations, au titre de sa mission consultative. Je remercie également les sénateurs coutumiers présents dans la salle, pour leurs questions et commentaires sur ce sujet crucial.

De l'ensemble de ces paroles partagées au cours de ce colloque, je retiens déjà de nombreux enseignements.

Les outils à disposition de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie sont globalement efficaces pour réprimer les pratiques anticoncurrentielles et les pratiques restrictives de concurrence mais ils restent perfectibles et devront être adaptés aux évolutions de l'économie calédonienne, comme ils l'ont été en métropole et dans les DROM.

En revanche, nombreuses sont les personnes qui s'interrogent sur l'efficacité de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie pour faire baisser les prix. Et ce, en raison de l'insuffisante prise en compte de ses recommandations dans le cadre de sa mission consultative, en particulier lorsqu'il s'agit de propositions visant à ouvrir la concurrence sur certains marchés comme les télécommunications, l'importation et la commercialisation de la viande, ou celles visant à supprimer des barrières protectionnistes dans le secteur des produits de grande consommation, à créer les conditions d'une réorientation des approvisionnements depuis la zone Pacifique plutôt que depuis la métropole, à se fixer des priorités sectorielles pour l'attribution des aides publiques, à introduire une véritable législation protectrice des intérêts des consommateurs...

Il est évident que ces réformes structurelles bousculeraient certains acquis et qu'elles peuvent légitimement susciter des craintes mais l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie propose surtout, à travers ses avis, d'ouvrir le débat sur ces sujets – sans tabou et en toutes connaissances de cause à la suite d'une analyse de marché détaillée – pour que les acteurs de la société économique et civile et les élus choisissent ensuite les recommandations qu'ils veulent suivre ou non.

Quelles perspectives pour demain ?

Des propositions très concrètes ont été formulées sur chaque table ronde ou dans le cadre du débat avec la salle pour améliorer l'action de notre autorité de concurrence.

A ce stade, je retiens qu'en matière de contrôle des concentrations et des opérations dans le secteur du commerce de détail, une simplification des formalités administratives est réclamée même si des efforts ont déjà été faits depuis 2018 pour dématérialiser les procédures, avoir un point d'entrée unique à l'Autorité avec un bureau dédié ou favoriser les démarches de pré-notification. L'Autorité partage le vœu des entrepreneurs et va transmettre prochainement un projet de délibération en ce sens au Gouvernement.

Concernant les pratiques anticoncurrentielles, je note qu'il faut davantage informer les entreprises calédoniennes sur l'intérêt d'utiliser les différentes procédures de l'Autorité pour favoriser le rétablissement rapide de la concurrence à travers des mises en conformité spontanée plutôt que de subir des sanctions pécuniaires lourdes. Il faut également expliquer et promouvoir la procédure de clémence notamment pour détecter davantage de cartels.

S'agissant du contrôle des pratiques restrictives de concurrence, il y a un consensus pour constater que certains textes sont actuellement illisibles et donc inapplicables – comme en matière de remises différées. D'autres dispositions pourraient être simplifiées pour une meilleure compréhension des entreprises et une meilleure application par l'Autorité.

La clarification du point de départ du calcul des délais de paiement à partir de l'émission de la facture est, par exemple, indispensable.

Le débat reste ouvert au sein des entreprises sur le bon délai : 30 jours pour la CPME-NC ou son allongement à 45 jours voire plus pour le MEDEF-NC. En tous cas, il appartient désormais au congrès de se prononcer en ayant à l'esprit que l'allongement des délais a des répercussions directes sur la trésorerie des entreprises, en particulier des plus petites.

La réactivation de la commission consultative des pratiques commerciales est également une idée partagée par tous. Il s'agit aujourd'hui d'une « coquille vide » mais si l'on révisé sa composition et qu'on lui donne les moyens de fonctionner,

elle pourrait être un outil très utile aux entreprises calédoniennes comme son homologue en métropole, la commission d'évaluation des pratiques commerciales.

Concernant le suivi des avis de l'Autorité de la concurrence, Mme Suvé a insisté sur la nécessité de former les nouveaux élus au congrès dès leur prise de fonctions sur la procédure législative et le domaine économique. Elle est également très favorable à l'instauration d'un dialogue structuré avec l'Autorité en prévoyant par exemple une audition systématique de l'Autorité pour qu'elle puisse présenter chacun de ses avis aux membres du Congrès et répondre à leurs questions, les sujets étant souvent complexes.

Mme Mimsy Daly, présidente du MEDEF-NC, a proposé que le Gouvernement apporte une réponse systématique aux propositions émises par l'Autorité et motive les raisons pour lesquelles il y serait favorable ou non.

Je m'inscris tout à fait dans ces propositions et j'espère que nous pourrions trouver des solutions pour améliorer le dialogue entre l'Autorité et les responsables politiques : nous avons su démontrer notre indépendance et personne ne peut plus croire aujourd'hui que si nous rencontrons les élus, nous courrions un risque de partialité.

Enfin, comme l'a suggéré Maître Royanez, la mise en conformité spontanée des entreprises doit être encouragée et l'Autorité pourra accompagner les avocats et les conseils juridiques pour faire passer ce message au sein des entreprises.

On le voit, ce colloque a été l'occasion d'émettre des propositions d'amélioration très pratiques pour améliorer l'efficacité de l'action de l'Autorité calédonienne.

Mais, au-delà de tout cela, se pose la question de la place de la politique de la concurrence parmi les autres politiques publiques afin de relancer l'économie.

Pour y répondre, il appartient aux autorités politiques de présenter leur vision du modèle économique calédonien pour l'avenir. Une consultation a été engagée par le Gouvernement sur ce sujet depuis le mois de février.

L'Autorité y a répondu et considère que la politique de la concurrence mérite d'être encouragée et pérennisée et je constate que ce colloque le confirme !

La politique de la concurrence doit également s'articuler avec d'autres politiques publiques destinées à remettre la Nouvelle-Calédonie sur les rails d'une croissance économique soutenable, ambitieuse et équitable.

Si la politique de la concurrence sanctionne des comportements *ex-post*, il l'instauration d'une politique de régulation *ex-ante*, mise en œuvre de manière indépendante de la sphère politique et économique, dans les secteurs marqués par des monopoles légaux, des oligopoles de fait ou par des protections de marchés, est nécessaire pour éviter les conflits d'intérêts et les rentes injustifiées.

En outre, pour que la politique de la concurrence remplisse pleinement son rôle, elle pourrait être couplée à d'autres leviers :

- une politique industrielle ambitieuse, qui utiliserait les divers outils de financement de l'innovation pour diversifier le tissu industriel calédonien en investissant dans des filières à forte valeur ajoutée correspondant à des priorités politiques ;
- une politique commerciale cohérente, qui éviterait le protectionnisme généralisé et privilégierait le recours aux barrières tarifaires plutôt que quantitatives, tout en redessinant les partenariats commerciaux de la Nouvelle-Calédonie en s'orientant davantage vers la zone Pacifique pour réduire les coûts d'approvisionnement et les coûts environnementaux ;
- une véritable politique de protection des consommateurs, fondée sur un droit de la consommation moderne, dont la violation devrait donner lieu à des sanctions pécuniaires de nature administrative susceptibles d'être rapidement mises en œuvre ;
- ou encore, une réflexion plus globale sur l'impact des mécanismes d'indexation sur le niveau élevé des prix sur le territoire et l'impact des aides publiques de toute sorte sur le fonctionnement concurrentiel des marchés.

Ces propositions de l'Autorité s'inscrivent dans le cadre de son rôle consultatif. Elles visent à alimenter le débat politique dans un seul but : retrouver le chemin de la croissance et permettre d'abaisser de manière structurelle de niveau des prix

qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages calédoniens. Il appartient ensuite aux responsables politiques de faire leur choix.

En conclusion, je tiens à vous remercier de nouveau pour votre participation à ce colloque. Tous les intervenants ont joué le jeu, dans le cadre d'un dialogue franc et respectueux. Le public a été très actif en posant les questions qui fâchent parfois, et les réponses apportées ont traduit la diversité des points de vue et un consensus pour trouver la voie d'un processus d'amélioration continue.

A la veille de ma fin de mandat dans quelques mois, je suis très heureuse d'avoir réussi à faire ce bilan avec vous tous. Il permet de préparer le terrain pour nos successeurs, qui, j'espère, seront nommés rapidement par le gouvernement et le congrès pour éviter tout risque blocage.

Je veux enfin remercier toute l'équipe de l'Autorité qui s'est mobilisée en un mois pour mettre sur pied ce colloque.

Spéciales dédicaces à Mme Marie-Bernard Muniki-Hafata, notre secrétaire-comptable qui a géré toute la logistique de ce colloque ; Lucie Glorieux qui a aidé tous les membres du collège à préparer leurs interventions ; Mmes Elissalde et Genevois qui ont accepté d'intervenir sur les tables rondes et tous nos collègues qui leur ont donné la main pendant cette période. Je suis très fière d'eux.

Je vous remercie.